

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

 Espace boisé classé

Informations

-  Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
-  Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
-  Trame bâti
-  Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

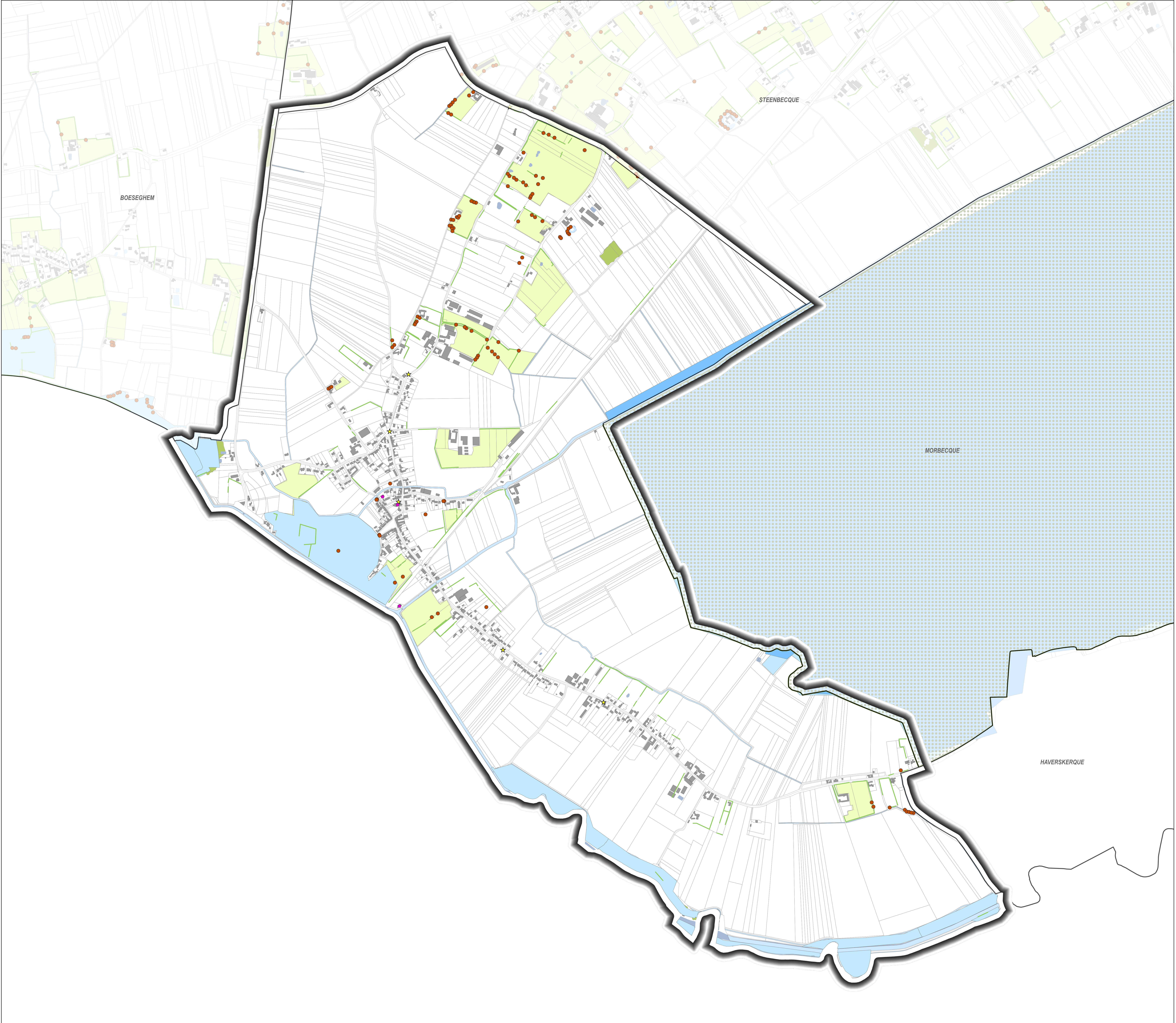
-  Alignement d'arbres et de haies à préserver
-  Arbre remarquable

Éléments surfaciques

-  Verger
-  Mares et plans d'eau
-  Boisement
-  Prairie

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

-  Chapelle
-  Autre bâtiment



Département du Nord

Cœur de Flandre agglo

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : THIENNES

Planche C : PATRIMOINE

PROJET DE MODIIFCATION DE DROIT COMMUN N°2



Modifiée par l'AGUR



PLANCHE C

Echelle : 1 / 6 000ème